

## **COVID19 - Contact en situation de service dégradé**

### **Direction Départementale de la Cohésion Sociale de la Charente-Maritime**

#### **Service des Politiques Educatives Jeunesse et Sports (PEJS)**

Dans le cadre des mesures actuelles prises pour limiter la propagation du virus Covid-19, un service minimum des missions suivantes du service est maintenu, par un fonctionnement à distance, à compter du 18 mars et jusqu'à nouvel ordre.

Des évolutions sont susceptibles d'intervenir les prochains jours.

- **Accueils collectifs de mineurs :**

L'information des organisateurs et l'envoi des consignes sont maintenus. L'activité de déclaration des accueils et toutes démarches adjacentes sont suspendues (les accueils étant suspendus à ce jour jusqu'au 29 mars 2020).

Pour toute question concernant l'organisation des modes de garde en cette période et la réglementation, les conseillers jeunesse sont joignables selon une permanence à distance :

Du 18 mars au 24 mars : Arnaud-Pierre LEYRIS : [arnaud-pierre.leyris@charente-maritime.gouv.fr](mailto:arnaud-pierre.leyris@charente-maritime.gouv.fr), 05.16.49.30.23

Pour d'éventuelle question concernant GAM, Laure VERGLAS est joignable au 05.46.35.25.48.

- **Etablissements d'activités physiques et sportives :**

L'information des établissements et des éducateurs sportifs, et l'envoi des consignes aux comités départementaux, sont maintenus. Les activités de déclaration des éducateurs sportifs, de déclaration d'activités physiques et sportives, sont suspendues.

Pour toute question, les agents suivants sont joignables selon une permanence à distance :

Denis ROBERT (réglementation des activités, éducateurs sportifs) : [denis.robert@charente-maritime.gouv.fr](mailto:denis.robert@charente-maritime.gouv.fr) 05.46.35.25.49

Christophe DESCHAMPS ([christophe.deschamps@charente-maritime.gouv.fr](mailto:christophe.deschamps@charente-maritime.gouv.fr) 05.46.35.25.40) et Hervé GOUINEAUD ([herve.gouineaud@charente-maritime.gouv.fr](mailto:herve.gouineaud@charente-maritime.gouv.fr) 05.46.35.25.66) sont également joignables pour leurs missions respectives.

- **Service civique :**

L'activité liée au service civique ne comprendra plus la gestion des demandes d'agrément, avenant, renouvellement, jusqu'à nouvel ordre.

L'information des organismes et des jeunes en mission est toutefois maintenue par une permanence à distance.

Celle-ci est effectuée par Aude PROU, joignable : [aude.prou@charente-maritime.gouv.fr](mailto:aude.prou@charente-maritime.gouv.fr) 05.46.32.25.34.

- **BAFA-BAFD :**

L'information aux usagers est maintenue selon les modalités habituelles. La validation des stages pratiques (certificats dématérialisés et papier) est suspendue.

Une permanence à distance est effectuée par Patricia DOUGUET, joignable : [patricia.douguet@charente-maritime.gouv.fr](mailto:patricia.douguet@charente-maritime.gouv.fr) 05.46.35.25.46

Les autres activités du service PEJS seront réduites.

Les conseillers jeunesse et sports restent joignables selon les mêmes modalités de contact qu'habituellement (web-mail et transfert de ligne téléphonique).

- Jeunesse : Patricia BRESSANGE ([patricia.bressange@charente-maritime.gouv.fr](mailto:patricia.bressange@charente-maritime.gouv.fr) 05.46.35.25.51) et Stéphanie SEDILLOT ([stephanie.sedillot@charente-maritime.gouv.fr](mailto:stephanie.sedillot@charente-maritime.gouv.fr) 05.46.35.25.31)
- Sports : Christophe DESCHAMPS et Hervé GOUINEAUD

En cas d'urgence, vous pouvez contacter la cheffe de service Marion ROBIN : [marion.robin@charente-maritime.gouv.fr](mailto:marion.robin@charente-maritime.gouv.fr) 05.46.35.25.36.